

COMMUNE DE NASSOGNE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :
PROJETS DE PROGRAMMES D' ACTIONS SUR LES RIVIÈRES
PAR UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET SECTORISÉE (PARIS) 2022-2027**

**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population que les projets de Programme d' Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) 2022-2027, élaborés par les gestionnaires de cours d'eau conformément aux articles D.33/3 à D.33/6 du Code de l'Eau, sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
08 septembre 2022	Jeudi 15 septembre 2022	Lundi 31 octobre 2022 à 12H Commune de Nassogne Place Communale, 2 6950 Nassogne	Service « Urbanisme » Mme Henquinet N. 084/22.07.49 Mme Arnould L. 084/22.07.45 Email : urbanisme@nassogne.be

Le dossier dématérialisé peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 10h à 12h (sur rendez-vous), le mardi jusqu'à 20 heures (sur rendez-vous) à l'adresse suivante :

**Commune de NASSOGNE
Place Communale, 2
6950 NASSOGNE**

Le dossier est également consultable sur le site internet : <http://enquetepublique-paris.wallonie.be>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service « Urbanisme ».

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites via un formulaire en ligne, par mail ou par courrier :

**Projets de Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée
(PARIS) 2022-2027**

En ligne : via le formulaire prévu à cet effet sur le site <http://enquetepublique-paris.wallonie.be>
Ou par mail : enquetepublique.paris@spw.wallonie.be
ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement – SPW
ARNE
Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal
Direction des Cours d'eau non navigables
Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Nassogne, le 05 septembre 2022.

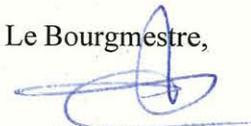
Le Directeur Général ff



Q. PAQUET

Par le Collège,

Le Bourgmestre,



M. QUIRYNEN

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.